



**Vitry-en-Charollais (71)**



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**  
AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2521 DE LA  
NOMENCLATURE DES ICPE

**EVALUATION DES INCIDENCES**  
**NATURA 2000**

**VERSION CONSOLIDÉE**

**FEVRIER 2023**



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

**Agence de Metz**  
1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 22010279	Page : 2/14
0	12/2022	Enregistrement ICPE	OTE F. MICHELOT	LIG		
1	02/2023	Version consolidée	OTE F. MICHELOT	LIG		

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1. Cadre réglementaire</b>	<b>4</b>
<b>2. Descriptif des sites Natura 2000 concernés par le projet de la société ROGER MARTIN</b>	<b>5</b>
<b>3. Evaluation préliminaire des incidences</b>	<b>6</b>
<b>3.1. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000</b>	<b>6</b>
3.1.1. Incidences potentielles sur la ZSC « Bords de Loire entre Iguerande et Decize » (FR2601017)	6
3.1.2. Incidences potentielles su la ZPS « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » (FR2612002)	9
<b>4. Analyse préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000</b>	<b>13</b>
<b>5. Conclusion de l'analyse préliminaire</b>	<b>14</b>

## 1. Cadre réglementaire

La directive 2009/147/CE, dite « Directive Oiseaux », porte sur la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'oiseaux. L'application de cette directive se traduit par la mise en place de Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui ont pour objectif la conservation des habitats d'oiseaux nicheurs ou hivernants figurant dans l'annexe I.

La directive 92/43/CEE, dite « Directive Habitats-Faune-Flore », porte sur la conservation des habitats naturels et des habitats des espèces de plantes, de mammifères, de batraciens, de reptiles, de poissons, de crustacés et d'insectes. L'application de cette directive se traduit par la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'article IV de la directive Habitats précise qu' « Il appartient aux Etats membres de classer les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie » et que « les Etats membres prennent les mesures appropriées pour éviter dans les zones de protection, la pollution ou la détérioration des habitats ainsi que les perturbations touchant les espèces, pour autant qu'elles aient un effet significatif ».

L'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français les directives « Oiseaux » et « Habitats ». L'article L.414-4 du Livre IV du Code de l'Environnement stipule que « *les programmes ou projets de travaux d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, sont soumis à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site [...].*

*Si pour des raisons impératives d'intérêt majeur, y compris de nature sociale ou économique, le plan ou projet est néanmoins réalisé malgré les conclusions négatives des incidences sur le site, des mesures compensatoires devront être prises ».*

Toutefois, l'Annexe II de la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, faisant suite à la parution du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, apporte des précisions sur la nouvelle procédure à suivre pour l'évaluation des incidences Natura 2000 :

*« [...] Le dossier doit, a minima, être composé d'une présentation simplifiée de l'activité, d'une carte situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet d'activité est susceptible ou non de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000. Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc...) sur la zone où devrait se dérouler l'activité ».*

## 2. Descriptif des sites Natura 2000 concernés par le projet de la société ROGER MARTIN

Les sites Natura 2000 les plus proches du site de projet sont listés dans le tableau ci-après et localisés sur la carte suivante.

*Tableau n° 1 : Sites Natura 2000 recensés dans le secteur d'étude*

Type	Nom	Code	Localisation / site de projet
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – Natura 2000 Directive Habitats	« Bords de Loire entre Iguerande et Decize »	FR2601017	3,4 km au Sud-Ouest
Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Natura 2000 Directive Oiseaux	« Vallée de la Loire de Iguerande à Decize »	FR2612002	3,9 km au Sud-Ouest

*Illustration n° 1 : Localisation des sites Natura 2000 recensés*



Les données relatives à l'écologie des sites Natura 2000 ainsi qu'aux espèces qui les peuplent sont extraites du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et du Muséum National d'Histoire Naturelle (INPN-MNHN, <https://inpn.mnhn.fr>).

### **3. Evaluation préliminaire des incidences**

#### **3.1. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000**

##### **3.1.1. Incidences potentielles sur la ZSC « Bords de Loire entre Iguerande et Decize » (FR2601017)**

###### **a) Descriptif général**

Site linéaire, inclus dans une ZPS n°FR2612002 "Val de Loire bocager" à cheval sur les régions Auvergne et Bourgogne, mitoyen au SIC FR2600966 "Val de Loire nivernais" situé immédiatement à l'aval.

Le fleuve coule dans une vaste plaine alluviale resserrée au niveau du défilé d'Iguerande et du Seuil de Diou en raison des contraintes géologiques locales (formations du Jurassique inférieur, Granite du Primaire). Les caractéristiques géologiques imposent localement son cours au fleuve (Iguerande, Baugy, La-Motte-Saint-Jean à Diou). Ailleurs la Loire étire sa plaine inondable sur plusieurs kilomètres et divague au sein des alluvions récentes. Elle présente alors une mobilité latérale plus ou moins forte selon les secteurs (styles : rectiligne, à méandre et anastomoses).

Vulnérabilité : L'enfoncement du lit mineur par incision réduit la dynamique fluviale pour des événements de crue de faible récurrence. En corollaire, il est constaté des réserves estivales des nappes alluviales d'accompagnement plus faibles, ce qui amplifie les phénomènes de concurrence d'usages lors de l'utilisation de la ressource en eau (eau potable, irrigation des cultures).

Cet enfoncement du lit mineur influe sur la qualité des milieux riverains comme la saulaie blanche, qui dans certains secteurs dépérit (alimentation en eau estivale insuffisante) et laisse place à une forêt de bois dur. Les boires et les annexes aquatiques de la Loire sont colonisées par les jussies (*Ludwigia grandiflora* et peplodes), espèces qui par leur développement luxuriant modifient profondément le fonctionnement et l'intérêt patrimonial des écosystèmes (habitats naturels et biocénoses associées). La propagation des espèces envahissantes est renforcée par la fonctionnalité de la Loire en tant qu'axe migratoire.

Les pelouses alluviales nécessitent pour leur maintien une dynamique fluviale suffisante et régulière pour favoriser leur régénération ainsi qu'une conduite agricole extensive afin de lutter contre la fermeture du milieu par le boisement. Les prairies dominent l'occupation du sol et font l'objet pour la plupart d'une conduite extensive. Cependant des pratiques plus intensives ont cours sur le site avec notamment l'ensilage d'herbe dès le mois de mai ce qui limite le développement de la flore en place et peut compromettre la reproduction des espèces animales des prairies.

Les cultures annuelles et les prairies temporaires concourent à la disparition des espèces végétales les plus sensibles, des habitats naturels et semi-naturels et qui contribuent à une dégradation de la qualité des eaux et concomitamment des milieux par eutrophisation.

Le bocage est bien représenté sur l'ensemble du site avec cependant une population vieillissante d'arbres de haut jet, pour lesquels le remplacement des sujets sénescents n'est pas assuré en raison de la taille basse des haies au broyeur. Le bocage constitue un élément essentiel pour le maintien des espèces xylophages (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique prune, Rosalie des Alpes).

Qualité et importance : Le val de Loire est reconnu à l'échelle européenne et constitue un terrain d'étude unique en France. Il montre ici une grande variété de milieux et d'habitats naturels façonnés par le fleuve (grèves sableuses et îlots, pelouses sèches, végétation annuelle, prairies inondables, forêts alluviales, annexes aquatiques, mares, bocage) et par l'homme. Cette diversité spatiale, longitudinale et latérale, présente un fort intérêt pour la faune (poissons, mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens) et constitue un axe de migration pour de nombreuses espèces animales (poissons migrateurs : Saumon atlantique, grande Alose, Lamproie marine, Anguille, oiseaux) et végétales.

La flore des lits mineurs et majeurs se compose d'un grand nombre d'espèces (plus de mille), dont une d'intérêt communautaire (*Marsilea quadrifolia*) et plusieurs d'un très fort intérêt national (*Gratiola officinalis*, *Pulicaria vulgaris*, *Alisma gramineus*, *Damasonium alisma*) ou régional (24 espèces recensées). L'originalité de la flore ligérienne s'exprime au travers des nombreuses espèces rares, absentes ailleurs et ponctuellement endémiques (Epervière de la Loire : *Hieracium peleterianum ligericum*, Laïche de la Loire : *Carex ligerica*).

La qualité des milieux et la diversité des habitats constituent des atouts importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux que ce soit lors des migrations (axe migratoire de première importance : canards, limicoles, échassiers), de l'hivernage (Oies) ou de la reproduction. La dynamique fluviale favorise l'érosion des berges utilisées pour la nidification du Martin pêcheur, des colonies d'Hirondelle de rivage et de Guêpier d'Europe.

L'élevage extensif valorise des pâtures humides à sèches et des pelouses sableuses contribuant ainsi au maintien de milieux ouverts intéressants pour la flore et la faune. Cette activité est essentielle car elle limite les superficies en cultures annuelles dommageables aux prairies et pelouses inondables.

**b) Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000**

Code Natura 2000 - Nom	Superficie	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	30 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1,5 ha	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	8,8 ha	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	40,4 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Code Natura 2000 - Nom	Superficie	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	64,4 ha	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	84,04 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	43,6 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Excellente
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	559,1 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
<b>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	<b>529 ha</b>	<b>2% ≥ p &gt; 0</b>	<b>Bonne</b>	<b>Bonne</b>
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	332,7 ha	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2601017>

En gras : Habitats prioritaires

**c) Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000**

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Excellente
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Excellente
Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Bonne
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Bonne
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Osmoderne	<i>Osmoderma eremita</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Excellente
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Excellente
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Concentration	15% ≥ p > 2%	Moyenne
		Reproduction	15% ≥ p > 2%	Moyenne
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Evaluation globale
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne

(source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2601017/>)

### 3.1.2. Incidences potentielles sur la ZPS « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » (FR2612002)

#### a) Descriptif général

Le fleuve coule dans une vaste plaine alluviale resserrée au niveau du défilé d'Iguerande et du Seuil de Diou en raison des contraintes géologiques locales (formations du Jurassique inférieur, Granite du Primaire). Les caractéristiques géologiques imposent localement son cours au fleuve (Iguerande, Baugy, La-Motte-Saint-Jean à Diou). Ailleurs la Loire étire sa plaine inondable sur plusieurs kilomètres et divague au sein des alluvions récentes. Elle présente alors une mobilité latérale plus ou moins forte selon les secteurs (styles : rectiligne, à méandre et anastomoses).

Vulnérabilité : L'enfoncement du lit mineur par incision réduit la dynamique fluviale pour des événements de crue de faible récurrence et en corollaire influe sur la qualité des milieux riverains (mobilisation des matériaux, remaniements, dépôts). Les processus morphodynamiques sont essentiels pour les espèces pionnières des grèves du lit mineur et des francs bords sur lesquelles nichent les sternes et l'Oedicnème. Toutes modifications sur le cours de la Loire (enrochement, rectification) sont susceptibles de dégrader la dynamique fluviale et donc les habitats des espèces.

Le maintien de la mosaïque des milieux et des habitats de la plaine inondable et des terrasses avoisinantes (prairies, boisements, bocage, annexes aquatiques, trames vertes et bleues) est indispensable au cycle de vie des oiseaux. Cela nécessite la pérennisation des activités agricoles d'élevage extensif. La banalisation des milieux ligériens par la mise en culture ou des pratiques intensives d'ensilages d'herbe concoure à une marginalisation de l'avifaune et à une perte importante de diversité biologique.

Les activités de loisirs (circulation motorisée et pédestre, canoë) s'exercent sur les milieux sableux et les grèves et dans le lit vif, elles peuvent constituer une menace pour la reproduction des oiseaux nicheurs (Sternes, Oedicnème criard notamment).

L'aménagement écologique de gravières peut constituer des sites de substitution intéressant pour la reproduction des sternes moyennant un entretien régulier pour éviter le boisement.

Qualité et importance : La Loire constitue un axe de migration, d'hivernage et de reproduction privilégié. La zone montre une grande diversité d'habitats linéaires, juxtaposés ou en mosaïque particulièrement intéressant pour l'avifaune. La qualité des milieux et la diversité des habitats constituent des atouts importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux que ce soit lors des migrations (axe migratoire de première importance : canards, limicoles, échassiers), de l'hivernage (Oies) ou de la reproduction. La Loire héberge une faune avienne très variée avec des espèces nicheuses caractéristiques des cours d'eau à dynamique fluviale active (Sterne pierregarin, Sterne naine, Oedicnème criard, petit Gravelot et Chevalier guignette). L'activité érosive du fleuve crée des berges exploitées pour la reproduction par le Martin pêcheur, l'Hirondelle des rivages et le Guêpier d'Europe dont la population augmente chaque année. Les boisements alluviaux sont colonisés par le Héron cendré et le Milan noir et servent à la fois de lieux de reproduction et d'alimentation alors que les forêts de bois durs sont favorables au Pic noir, à l'Aigle botté et la Bondrée apivore.

Des sites de reproduction à Héron cendré, Bihoreau gris et Aigrette garzette sont connus dans cette zone. Les prairies humides à sèches sont favorables à la reproduction de Courlis cendré et à la Caille des blés alors que le bocage dense, aux haies plus ou moins stratifiées et aux nombreux arbres de haut jet, est valorisé comme site de reproduction pour la Cigogne blanche, les Pies-grièches écorcheur, grise et à tête rousse, la Huppe fasciée, le Pic cendré L'engoulevent d'Europe profite des milieux ouverts buissonnant pour s'y reproduire.

**b) Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000**

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Représentativité	Evaluation globale
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Concentration	Non significative	
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Concentration	Non significative	
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Concentration	Non significative	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Représentativité	Evaluation globale
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Hivernage	Non significative	
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Concentration	Non significative	
		Reproduction	Non significative	
Milan noir	<i>Milvus milvus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetuss</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Concentration	Non significative	
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Concentration	Non significative	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Pluvier à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Concentration	Non significative	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne

POPULATION			EVALUATION	
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Représentativité	Evaluation globale
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Concentration	Non significative	
		Hivernage	Non significative	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Concentration	Non significative	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Concentration	Non significative	
		Reproduction	Non significative	
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Concentration	Non significative	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Gorgebleu à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne

(source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2612002/>)

## **4. Analyse préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000**

Le site de projet est localisé à une distance de 3,4 et 3,8 km des deux différents sites Natura 2000, au Sud-Ouest du site de projet.

Les terrains visés pour l'implantation de la centrale d'enrobage sont aujourd'hui fortement artificialisés et ne présentent d'intérêt ni comme zone de reproduction, d'alimentation, ou de repos pour la faune ou pour la flore remarquable. Du point de vue floristique, il s'agit d'une zone anthropisée qui regroupe essentiellement des espèces rudérales, nitrophiles, et des espèces ubiquistes (les moins sensibles) provenant des milieux naturels adjacents (les pâturages, les forêts).

Tout au plus, certaines espèces à fort potentiel de dispersion (notamment l'avifaune ou certains chiroptères) peuvent utiliser les milieux naturels aux alentours du site (les boisements et les pâturages) comme zone de chasse ou d'alimentation (rapaces, Pie-grièche écorcheur, Pic noir/mar...).

L'installation d'enrobage temporaire qui sera implantée sur la plateforme sera à l'origine :

- de nuisances acoustiques (périmètre proche du site) ;
- de nuisances lumineuses en cas d'exploitation nocturne (périmètre proche du site) ;
- de rejets atmosphériques qui ne devraient pas concerner les espèces au sol du fait de la hauteur de rejet, et qui se disperseront rapidement dans l'atmosphère.

Aucun rejet dans le milieu aquatique ne sera généré par l'activité de la société.

La distance importante qui sépare ces différents sites remarquables de la zone de projet permet à elle seule de justifier de l'absence d'impact du projet sur les sites Natura 2000 en eux-mêmes.

Tout au plus, les espèces qui fréquenteraient les abords immédiats de la plateforme (maximum de 100 m en périphérie du projet) pourraient être importunées par le bruit de l'activité ou par l'éclairage que l'on peut associer à de l'éclairage public ; dans ce cas, ces espèces pourront aisément se reporter sur les milieux naturels adjacents, tout à fait comparables et non limitants pour l'alimentation de la faune.

Cette incidence ne concernerait que les espèces sensibles au bruit ou à la lumière et resterait non significative car elle ne conduirait qu'à une diminution temporaire des zones d'alimentation.

Toutefois, les nuisances temporaires générées par l'exploitation de la centrale seront faibles compte-tenu du contexte dans lequel s'inscrit le projet, à savoir à proximité directe avec la RN79.

**Le projet ne sera à l'origine d'aucune incidence significative sur les sites Natura 2000, sur les milieux naturels qui les composent ou sur les espèces animales et végétales qu'ils abritent.**

En conséquence, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre de mesures d'évitement ou de réduction des incidences, ni de procéder à une analyse approfondie des incidences.

## **5. Conclusion de l'analyse préliminaire**

Considérant :

- la distance séparant les sites Natura 2000 recensés du site de projet ;
- la nature anthropisée des terrains visés pour la réalisation du projet, à savoir une plateforme de service affectée au domaine routier de la RCEA, et le maintien des milieux naturels environnants ;
- la nature des activités menées sur le site, à savoir l'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage, sans rejet aqueux ;
- les nuisances d'ores et déjà générées par les axes routiers aux abords de la plateforme ;

la mise en place d'une centrale d'enrobage mobile par la société ROGER MARTIN ne portera pas atteinte aux sites Natura 2000 les plus proches, ni aux espèces et habitats naturels remarquables qui y sont présents.